

ARRETE N°2025 007
modification de la circulation rue Gustave AUBERT

Le Maire de POURCIEUX,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code de la route,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu** l'arrêté municipal 2017 119 portant modification de la vitesse de circulation « zone 30 »

Considérant que la circulation rue Gustave AUBERT peut à nouveau se faire à sens unique depuis la rue de la Gare vers le lotissement SCCV Pourcieux Baronnes.

ARRETE

Article 1 : A compter du jeudi 24 avril 2025, l'arrêté 2020 107 du 19 novembre 2020 modifiant la circulation rue Gustave Aubert est abrogé.

Article 2 : la circulation rue Gustave AUBERT se fera désormais à sens unique avec les prescriptions antérieures concernant le stationnement et la vitesse.

Article 3 : En vue de l'application de l'article 1^{er}, il appartiendra au Service Technique et de l'Environnement de mettre en place la signalisation exigée par le Code la Route.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Maximin,

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Affichage en Mairie, le 15 avril 2025

Fait à Pourcieux, le 14 avril 2025

Le Maire,
Claude PORZIO

